



PUBLICATION DU CATALOGUE DES EMPLOIS DEMANDES DE PLACEMENT ANNUELLES

La partie patronale nous a informés de sa décision de retarder la publication du catalogue des emplois et de la période permise pour l'alimentation des demandes de placement annuelles au-delà de la date du 1^{er} novembre 2016 prévue à la politique de gestion EMP. PLAC. - 31.

Elle justifie sa décision par le fait que le programme informatique ADEL (Alimentation des demandes en ligne) ne sera pas prêt pour accepter les nouvelles demandes de placement à cette date, mais qu'il pourrait l'être au début décembre 2016, ou au début janvier 2017.

Nous avons rappelé à la partie patronale qu'elle avait invoqué entre autres cette même problématique l'année dernière et que ce nouveau programme devait être prêt en début d'année 2016.

L'APPQ a demandé à la partie patronale qu'un état de situation concernant ce dossier soit présenté lors de la réunion du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion le 15 novembre prochain.

Enfin, un grief collectif sera déposé dans l'éventualité où le délai annoncé devait être prolongé au-delà du 1^{er} janvier 2017.

Jocelyn Boucher

Vice-président aux Ressources humaines